

N/Réf. : 227/CMA/LG/ACB/HS/2024

AVIS DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE MARTINIQUE SUR DOSSIER DE MODIFICATION n°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat après un examen approfondi du projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme de la ville de Fort-de-France émet un avis favorable.

Toutefois elle tient à formuler les observations suivantes :

- Les modifications concernent plusieurs projets :
 - la réalisation d'une résidence favorisant la mixité intergénérationnelle à la ZAC Pointe Simon, nécessitant la réintroduction de galeries, le retrait de façades ;
 - la réalisation de logements évolutifs sociaux dans le périmètre RHI Trompeuse sans obligation de mixité ;
 - la réalisation d'un projet d'activité économique à Redoute, notamment artisanale ;
 - la réalisation d'un espace pluridisciplinaire de santé à Ravine Vilaine ;
 - la réhabilitation de la Fontaine Gueydon.
- Les projets s'inscrivent dans des dynamiques de repeuplement du centre-ville, de résorption de l'habitat insalubre, de développement et/ou maintien d'activités de proximité ainsi que la préservation patrimoniale.
- La CMA tient à souligner que la recherche de la préservation de la qualité de vie est au cœur de ces projets. Elle note également le souhait d'avoir une mixité intergénérationnelle.
- Sur le plan environnemental, la préservation du paysage naturel, la circulation, le transport ainsi que les risques naturels doivent être des points de vigilance.

Fait à Fort de France, le 6 septembre 2024.

La Secrétaire Générale de la Chambre de Métiers et
de l'Artisanat de Martinique,



Anne-Catherine BRUNET